Consultez

L'appel à propositions, le **Programme de travail** et le **Guide du candidat**

L'appel sur le Participant Portal

Le site du Conseil européen de la recherche http://erc.europa.eu/

Le site du PCN ERC

http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/erc

Contactez

Le Point de contact national pour le Conseil européen de la recherche pcn-erc@cnrs-dir.fr

Equipe du consortium PCN-ERC













Document émis par le PCN ERC





Subventions « Advanced Grants 2012 » "CHERCHEURS CONFIRMES"

Pour des projets de recherche exploratoire
7ème PROGRAMME-CADRE
Conseil européen de la recherche

- Financement de projets individuels de recherche exploratoire dans tous les domaines de la science et de la technologie
- Montant : jusqu'à 2 500 000 € (dans des cas exceptionnels jusqu'à 3 500 000 €)
- L'appel est ouvert à tous les chercheurs confirmés, reconnus en tant que leaders d'exception qui mènent un projet de recherche exploratoire.
- Une attention particulière sera accordée aux projets interdisciplinaires

Eligibilité

- Pas de critère d'âge
- Pas de critère de nationalité
- Le porteur de projet devra être accueilli dans une organisation d'accueil située dans un des Etats membres de l'Union européenne ou dans l'un des pays associés au PCRD. L'institution d'accueil devra signer une lettre d'engagement qui devra impérativement accompagner le dossier du candidat.

Soumission

Soumission unique par voie électronique, via EPSS.

Le **pré-enregistrement** est fortement recommandé, le plus tôt possible après l'ouverture de l'appel.

Le dossier à soumettre sera composé de deux sections :

Section 1 (9 pages plus les résumés) :

- CV (incluant une fiche d'identité de financement) : 2 pages
- Track-record détaillé : 2 pages
- Résumé détaillé du projet scientifique (extended synopsis):
 5 pages

Section 2:

Description détaillée du projet scientifique (15 pages)

Annexes : lettre d'engagement de l'institution d'accueil, le tableau des questions éthiques.

Evaluation

L'évaluation se fera en deux étapes :

Etape 1: Examen de la section 1

Etape 2 : Examen de tout le dossier (sections 1-3)

Il n'y aura pas d'audition.

Le seul critère d'évaluation est excellence scientifique.

Il se décline comme suit :

- 1. Potentiel du candidat (noté A/B/C)
- 2. Qualité du projet (noté A/B/C)

Ces critères seront évalués par 25 panels d'experts de haut niveau.

Calendrier

Trois dates limite pour répondre à l'appel :

♣ Sciences physiques et ingénierie : 16 février 2012

♣ Sciences de la vie : 14 mars 2012

Sciences humaines et sociales : 11 avril 2012

A 17h00, heure de Bruxelles

Candidatures multiples

- Un seul projet par porteur de projet
- ♣ Un porteur de projet ayant vu sa candidature rejetée à l'appel Advanced Grants 2011 pourra postuler à l'appel suivant (Advanced Grants 2012) si son projet a dépassé le seuil de qualité à l'issue de la première étape d'évaluation.
- Les membres de panels ERC Advanced Grants 2010 ne peuvent pas postuler à l'appel ERC Advanced Grants 2012